

Communiqué du 17 juillet 2017

TSA

Société Anonyme au capital de 330.000.000 euros
Siège social : Tour Carpe Diem - 31 Place des Corolles - Esplanade Nord - 92400 Courbevoie
542 089 750 R.C.S. Nanterre

A la suite de la décision favorable de l'assemblée générale des détenteurs de titres participatifs du 30 juin 2017, le conseil d'administration de TSA, réuni le 3 juillet 2017 a décidé de mettre en œuvre la procédure de remboursement anticipé obligatoire de l'intégralité des titres participatifs (code ISIN FR0000140048) dans les conditions prévues au contrat d'émission, tel qu'amendé.

Le remboursement des porteurs est effectif au 17 juillet 2017.

Le présent communiqué est accessible depuis le site internet de TSA : www.tsa-holding.fr

Contact : contact@tsa-holding.fr